

Propos introductif de la présidente

Madame la conseillère, Monsieur le conseiller,
Mes Cher·es Collègues,

Je tiens tout d'abord à vous remercier de votre présence à cette avant-dernière Assemblée plénière de l'année 2026.

Comme chaque année à cette période, nos assemblées se succèdent à un rythme particulièrement soutenu, notamment en raison de l'examen des différents documents budgétaires de la Région et des délibérations qui en découlent.
Je mesure pleinement la disponibilité et l'investissement que ce calendrier exige de chacune et chacun d'entre vous. Je tiens donc à vous remercier très sincèrement pour votre mobilisation, votre assiduité et votre engagement constant au service de notre assemblée, malgré ce rythme exigeant.
Je souhaite la bienvenue à notre collègue, Romain Tillier qui participe pour la première fois à une assemblée plénière en tant que personnalité qualifiée du 4e collège. Monsieur Tillier je vous laisse quelques instants pour vous présenter.
Je ne doute pas que l'ensemble des conseillères et conseillers vous accueillira au mieux dans vos nouvelles fonctions. Pour l'anecdote, vous aviez été nommé en même temps qu'un autre conseiller du 4e collège qui, malheureusement, a dû démissionner, ne disposant pas du temps nécessaire pour s'engager à nos côtés.

Avant d'entamer l'examen de notre ordre du jour, je souhaite saluer chaleureusement la présence de deux membres de l'exécutif régional :
- Nicolas Soret, vice-président du Conseil régional en charge des finances, des achats, du développement économique, de l'économie sociale et solidaire et de l'emploi,
- Françoise Tenenbaum, vice-présidente du Conseil régional en charge des formations sanitaires et sociales, du handicap et de la santé.

Je sais combien les conseillères et conseillers de notre assemblée sont attachés à la qualité du dialogue avec l'exécutif régional et combien ils souhaitent que ces occasions d'échanges puissent se multiplier.
Votre présence aujourd'hui témoigne de cette volonté de dialogue et de coopération entre nos deux assemblées, à laquelle je suis moi-même particulièrement attachée. Je vous remercie donc très sincèrement d'avoir répondu à notre invitation et de prendre part à nos travaux.

Notre assemblée se réunit une nouvelle fois dans un contexte sombre, marqué par les tensions sociales, les revendications bien souvent légitimes et les tempêtes politiques qui traversent notre pays comme la scène internationale.

Vous le savez, et je l'avais déjà exprimé lors de notre précédente Assemblée plénière, je suis profondément convaincue que notre CESER doit être un lieu d'écoute, de dialogue, d'apaisement mais aussi de construction de solutions.
Dans le brouhaha permanent qui caractérise notre époque, où les prises de position se multiplient et où les oppositions semblent parfois, souvent, prendre le pas sur le dialogue, nous devons être capables de faire entendre les voix que l'on n'écoute plus suffisamment alors même qu'elles ont tant à nous dire.

Mes cher.es collègues, au moment où nous engageons une réflexion collective sur notre projet de mandat, davantage d'ailleurs sur nos méthodes et notre organisation que sur nos orientations thématiques, qui demeurent pleinement ancrées dans les défis de notre temps, cette actualité nous interpelle. Elle nous invite, elle nous oblige, à porter notre regard plus loin.

Vous avez été nombreuses et nombreux à vous investir dans les différents temps de travail consacrés au bilan de mi-mandat et aux perspectives pour les trois années à venir. Je souhaite vous en remercier très sincèrement et je me réjouis de votre mobilisation sur ces questions essentielles pour l'avenir de notre assemblée.

Je ne souhaite pas aujourd'hui dévoiler prématurément l'ensemble des enseignements de cette démarche, qui sera d'ailleurs enrichie en cette fin d'après-midi par notre rencontre à huis clos avec les organismes désignataires. Les contributions recueillies sont encore en cours de consolidation. La matière brute constituée des retours des questionnaires individuels et des contributions collectives vous sera transmise dans les prochains jours. Ces contributions nourriront nos prochains débats notamment lors de notre Assemblée plénière du 8 décembre. Nous aurons donc vraiment un temps d'échanges, de débats sur la suite à donner à notre assemblée.

Pour organiser et piloter cette nouvelle étape de notre réflexion collective, le Bureau du 6 novembre dernier a décidé de constituer un groupe de travail dédié. Celui-ci réunira les deux vice-présidentes déléguées, les trois référent·es de collège ainsi que les six président·es de commission et moi-même. Sa mission sera de coordonner la démarche, de mettre en perspective les contributions recueillies et surtout de veiller à ce que l'ensemble des conseillères et conseillers puisse être associés le plus largement possible à la définition de nos orientations pour la seconde partie du mandat. Je souhaite comme toujours que cette réflexion ne soit pas seulement celle de quelques-un·es, mais qu'elle demeure pleinement une construction collective, nourrie par la diversité de nos regards, de nos sensibilités et de nos expériences.

Nous nous sommes également fixé un calendrier. Le 26 janvier 2027, retenez-bien cette date, notre Assemblée plénière procédera à l'élection du nouveau Bureau de mi-mandat. C'est donc avec ce Bureau renouvelé que nous poursuivrons et finaliserons notre réflexion.
Le document définissant notre feuille de route et nos orientations pour la seconde partie du mandat sera ensuite soumis au débat et au vote de notre Assemblée plénière du mois de mars 2027. Ce calendrier présente également un intérêt important. Il permettra d'associer pleinement à cette démarche les nouveaux membres qui rejoindront notre assemblée au début de l'année prochaine.
J'en profite pour faire un petit aparté. Après des échanges avec la SGAR, je vous informe que le nouvel arrêté de désignation, pour la seconde partie du mandat, devrait être publié le 15 décembre prochain. Ceci permettra d'informer les nouvelles conseillères et nouveaux conseillers avant les congés de fin d'année, pour qu'ils puissent être présents dès le début d'année.
Par conséquent, si dans certaines organisations des changements sont envisagés, je vous invite à adresser vos demandes à la Préfecture avant le 10 décembre, pour s'assurer que les personnes désignées par vos organisations figurent bien dans le prochain arrêté.

Il me semble essentiel, indispensable, que chacune et chacun puisse prendre part à la définition du cap que nous nous donnerons collectivement pour les trois années à venir.

Je voudrais néanmoins partager avec vous quelques premiers enseignements des travaux déjà conduits. Vous exprimez très largement la conviction que votre engagement au sein du CESER est utile, qu'il a du sens et que la valeur ajoutée de notre assemblée est indiscutable. Le contraire aurait été déconcertant. Vous identifiez également des marges de progression, notamment la nécessité de renforcer la transversalité de nos travaux, de décloisonner davantage nos réflexions et d'expérimenter de nouvelles formes de travail collectif.

Mais au-delà de ces évolutions essentielles, trois aspirations ont particulièrement retenu mon attention.
La première, c'est notre volonté de donner davantage de place à la parole des jeunes. Non pas simplement en les invitant à venir jusqu'à nous, mais en allant nous-mêmes à leur rencontre, là où ils vivent, étudient, travaillent et s'engagent. En créant les conditions d'une écoute véritable et en faisant de leurs préoccupations, de leurs aspirations et de leurs propositions une richesse pour nos propres réflexions. Nous avons déjà des temps en ce sens, mais peut-être pas encore suffisamment. C'est en tout cas largement ressorti dans les différents propos individuels et collectifs.

La seconde, c'est la nécessité de gagner en agilité, en réactivité et en capacité d'action face aux crises. Notre assemblée doit pouvoir se saisir des événements qui bouleversent notre société, entendre celles et ceux qui en subissent les conséquences et apporter, dans des délais utiles, des éclairages et des propositions à la décision publique.

La troisième, enfin, c'est notre volonté de renforcer encore plus la dimension prospective de nos travaux. Cette ambition, largement exprimée dans vos contributions, est déjà au cœur des missions de notre assemblée et de notre projet de mandat. Nos travaux témoignent régulièrement de notre capacité à prendre du recul, à identifier les grandes mutations qui traversent notre région et à éclairer les choix publics dans une perspective de long terme. Mais vous exprimez aujourd'hui le souhait d'aller plus loin. De conforter cette capacité à anticiper, à détecter les signaux faibles, à explorer les évolutions possibles de notre territoire et à nourrir, toujours davantage, les réflexions stratégiques de la Région.

Ces trois aspirations me semblent particulièrement importantes au regard de la période que nous traversons. Elles ne sont d'ailleurs pas indépendantes les unes des autres. Écouter davantage les jeunes, savoir réagir aux crises et anticiper les transformations de notre société, c'est finalement poursuivre une même ambition : faire du CESER BFC une assemblée pleinement ancrée dans les réalités du présent mais résolument tournée vers l'avenir.
Car les crises, aussi douloureuses et déstabilisantes soient-elles, nous confrontent à nos limites, mais elles peuvent aussi nous conduire à nous dépasser, à questionner nos certitudes et à adapter nos manières d'agir.

Avant de passer à l'énoncé de l'ordre du jour de notre assemblée plénière, j'aimerais attirer votre attention sur le document qui a été posé sur vos tables, sur les états généraux de la bioéthique 2026.
Il fait état de l'ensemble des contributions produites pendant les débats que nous avons organisés avec l'IPVS - l'Institut pour la prévention des vulnérabilités liées à la santé – et d'autres organismes liés à la santé, au sanitaire et social, dans cette idée de faire émerger des idées, des réflexions sur comment prendre soin de nous demain.
Ce document sera également remis à l'ensemble des élu·es régionaux lors de leur assemblée plénière de vendredi. Et je remercie d'ailleurs M^{me} Tenenbaum, qui était présente à ces débats et qui a participé aussi à l'élaboration de cet événement. Que vous en soyez ici sincèrement remerciée.
L'idée est désormais d'aller plus loin et de voir comment nous emparer davantage de cette thématique, de ce projet. Pour autant, voici ce que nous sommes en mesure de faire quand le CESER consulte la société civile organisée entière, notamment avec des jeunes.

J'en viens maintenant à l'ordre du jour de nos travaux. Notre premier point portera sur l'élection d'un membre du Bureau à la suite de la démission de Philippe Jean, issu du 2^{e} collège.

En 2^{e} point, nous procéderons à l'examen des cinq projets d'avis en réponse aux rapports soumis par l'exécutif régional et portés à la délibération et au vote de notre assemblée.
Nous commencerons par l'avis préparé par la commission Cadre de vie et Société :
- l'Animation politique Santé - Mutuelle régionale rapporté par Nadhem Ben Rahma.
Nous poursuivrons ensuite avec les deux projets d'avis élaborés par la commission Finances-Europe concernant :
- La Décision modificative n°3 pour 2026,
- Les Orientations budgétaires pour 2027. Ils seront rapportés par Franck Ayache.
Nous reviendrons sur le second avis préparé par la commission Cadre de vie-Société :
- le Rapport égalité femmes-hommes 2026, rapporté par Marie-Josèphe Robardet.

Enfin, nous conclurons cette partie de notre séance de travail par l'avis préparé par la commission Territoires-Environnement, concernant :
- Le Projet de Charte du PNR des Ballons des Vosges 2027-2042, rapporté par Martine-Esther Petit.

Madame et Messieurs les rapporteur·es, je vous remercie pour cet engagement, indispensable dans la vie de notre assemblée.

Le troisième temps de notre assemblée plénière sera consacré à l'Examen et au vote de la contribution de notre CESER au Cahier des Acteurs proposé par l'Association des Présidentes et Présidents des CESER de France.
Je vous ai adressé ce projet de contribution. J'en évoquerai le contexte et les objectifs le moment venu. Un temps de questions diverses sera bien évidemment ouvert pour celles et ceux qui souhaitent apporter des remarques.

Nous clôturerons notre Assemblée Plénière à 16h. Nous ouvrirons alors un temps de discussion et de débat avec les organismes désignataires qui, conformément à la méthode de bilan de mi-mandat que nous nous sommes donnée, ont tous été invités à venir nous faire part de leurs remarques et idées.

Avant de laisser la place aux déclarations préalables, je souhaite conclure mes propos liminaires sur une note positive par un extrait tiré du discours à la jeunesse, prononcé par Jean Jaurès le 30 juillet 1903 au lycée d'Albi. Il invoque ici la confiance dans la nature humaine, ingrédient nécessaire à toute avancée pour l'histoire.

"Elle sait que les forces bonnes, les forces de sagesse, de lumière, de justice, ne peuvent se passer du secours du temps, et que la nuit de la servitude et de l'ignorance n'est pas dissipée par une illumination soudaine et totale, mais atténuée seulement par une lente série d'aurores incertaines. Oui, les hommes qui ont confiance en l'homme savent cela. Ils sont résignés d'avance à ne voir qu'une réalisation incomplète de leur vaste idéal, qui lui-même sera dépassé ; ou plutôt ils se félicitent que toutes les possibilités humaines ne se manifestent point dans les limites étroites de leur vie. Ils sont pleins d'une sympathie déférente et douloureuse pour ceux qui ayant été brutalisés par l'expérience immédiate ont conçu des pensées amères, pour ceux dont la vie a coïncidé avec des époques de servitude, d'abaissement et de réaction, et qui, sous le noir nuage immobile, ont pu croire que le jour ne se lèverait plus. Mais eux-mêmes se gardent bien d'inscrire définitivement au passif de l'humanité qui dure les mécomptes des générations qui passent. Et ils affirment, avec une certitude qui ne fléchit pas, qu'il vaut la peine de penser et d'agir, que l'effort humain vers la clarté et le droit n'est jamais perdu. L'histoire enseigne aux hommes la difficulté des grandes tâches et la lenteur des accomplissements, mais elle justifie l'invincible espoir."

Cher·es collègues, je vous remercie de votre attention et je laisse tout de suite la place aux déclarations préalables.

Je vous remercie par avance et vous cède la parole.

Élise MOREAU
Présidente du CESER Bourgogne-Franche-Comté

Déclarations préalables

Didier Michel, au nom du MEDEF

Madame la Présidente, mes chers collègues,
Au nom du MEDEF Bourgogne-Franche-Comté, je souhaite rappeler une conviction : notre région ne protégera durablement ses habitants que si elle conserve la capacité de produire, d'investir et de créer des emplois.
Nous partageons la nécessité de redresser les comptes publics. Mais les entreprises ne peuvent pas être sollicitées à chaque étage pour compenser les déséquilibres de la dépense publique. Quand les prélèvements augmentent, ce sont les marges pour investir, recruter et augmenter les salaires qui se réduisent.
C'est pourtant la direction prise par le budget de l'État en discussion : la réduction des allègements de cotisations représenterait 11,5 milliards d'euros de charges supplémentaires pour les entreprises, soit environ 550 euros par salarié et par an. Avec 71 fédérations professionnelles, le MEDEF l'a dit publiquement : un euro de cotisation supplémentaire est un euro qui n'ira ni sur la fiche de paie, ni dans une embauche.
Les premiers touchés seraient les jeunes et les moins qualifiés, car ce sont les embauches que l'on gèle en premier. Au moment où les partenaires sociaux ouvrent une négociation nationale sur l'emploi des jeunes, ce serait un contresens.
La fiscalité locale suit la même pente. Le versement mobilité représente déjà, en moyenne, plus de 500 euros par salarié et par an pour les entreprises concernées. C'est pourquoi nous maintenons notre opposition au versement mobilité régional. Nous défendons des transports utiles aux salariés et aux entreprises. Nous contestons leur financement par un prélèvement supplémentaire sur la masse salariale, dû même lorsque l'entreprise ne dégage pas de bénéfice ou que ses salariés ne disposent d'aucune desserte adaptée.
Les contraintes budgétaires de la Région sont réelles, et l'avis sur les orientations budgétaires les décrit sans complaisance. Elles rendent les choix plus nécessaires encore : une revue chiffrée des dépenses, des économies durables et la préservation des investissements qui préparent l'avenir, qu'il s'agisse des compétences, des infrastructures, de l'innovation ou de la transition de nos filières industrielles. Les avis soumis aujourd'hui le disent d'ailleurs avec nous : les entreprises et leurs salariés ne doivent pas devenir les variables d'ajustement des difficultés budgétaires.
Cette exigence de résultats vaut pour tous les dossiers de notre séance. Pour l'égalité entre les femmes et les hommes, regardons les carrières et les conditions de travail. Pour la complémentaire santé, regardons les personnes effectivement mieux couvertes et les soins auxquels elles accèdent. Pour les Ballons des Vosges, construisons une transition qui permette aussi de travailler, d'entreprendre et de vivre sur le territoire.
Le MEDEF BFC portera cette ligne avec constance : des règles lisibles, une dépense évaluée et des entreprises capables d'embaucher. C'est ainsi que nous donnerons des perspectives aux jeunes et que nous préserverons notre capacité de solidarité.
Je vous remercie.

Vera Baeke, au nom des CCIR

Madame la Présidente,
Mes chers collègues,
Au nom des Chambres de commerce et d'industrie, nous souhaitons attirer votre attention sur une disposition particulièrement préoccupante du projet de loi de finances pour 2027 : la nouvelle réduction envisagée des ressources des CCI.
Le maintien du plafond de leurs ressources fiscales à 505 millions d'euros, demandé par CCI France, ne constitue pas une demande de moyens supplémentaires.
Il s'agit simplement d'éviter une baisse de 125 millions d'euros, soit près de 25 % des ressources fiscales du réseau.
Nous tenons à rappeler que les CCI ont déjà largement contribué à l'effort de maîtrise des dépenses publiques. Leurs ressources fiscales ont diminué de 64 % au fil des réformes successives.
Elles se sont restructurées, ont mutualisé leurs fonctions supports et développé leurs ressources propres.
Mais jusqu'où peut-on encore réduire les moyens d'un réseau sans remettre en cause ses missions ?
Car les premières victimes de cette nouvelle réduction seraient les entreprises, et particulièrement les TPE et PME.
En 2025, les CCI ont sensibilisé ou accompagné plus de 1,2 million d'entreprises et de porteurs de projets, dans leurs démarches de création, de financement, de recrutement, d'exportation ou de transmission.
Dans nos territoires ruraux, elles constituent souvent un relais économique de proximité indispensable, notamment pour les entreprises confrontées à des difficultés.
Selon les estimations de CCI France, près des deux tiers des chambres pourraient se retrouver dans une situation financière fortement dégradée, certaines étant même menacées de fermeture.
Nous considérons que cette réduction des moyens pose également une véritable question de cohérence économique.
Selon une étude d'impact du réseau, chaque euro de ressources publiques mobilisé par les CCI génère 5,30 euros de valeur économique.
Par ailleurs, les restructurations nécessaires pourraient entraîner environ 1 913 suppressions de postes, pour un coût ponctuel estimé à 127,6 millions d'euros.
Nous risquons donc de réaliser une économie budgétaire immédiate au prix d'un affaiblissement durable de l'accompagnement des entreprises et de l'emploi.
Et en Bourgogne-Franche-Comté ?
Notre région, avec son tissu de TPE-PME et ses nombreux territoires ruraux, serait particulièrement exposée.
Pour notre réseau régional des CCI, cette mesure représenterait une perte de 4,25 millions d'euros, soit 25 % des ressources fiscales, et pourrait entraîner la suppression de 65 postes.
Au-delà de ces chiffres, c'est notre capacité à accompagner les entreprises et à maintenir un service économique de proximité qui serait directement affectée.
Nous souhaitons donc que notre CESER prenne pleinement la mesure de ces conséquences et puisse relayer auprès des pouvoirs publics la nécessité de préserver les moyens d'action des CCI.
Car défendre les CCI, ce n'est pas défendre une institution pour elle-même.
C'est défendre les entreprises, l'emploi et la vitalité économique de nos territoires.
Nous vous remercions de votre attention.

Nicole Guyot

Je me permets de m'associer en tant qu'usagère, entreprise et utilisatrice de déplacements pour le CESER, à une demande récente d'ECLA à Lons-le-Saunier et du Grand DOLE, concernant les correspondances cars Lons-le-Saunier-Dole qui sont revues à la baisse.

Je m'interroge sur la desserte ferroviaire du Jura. Est-elle suffisamment prise en compte dans la politique régionale des mobilités et par exemple dans l'organisation de ces correspondances qui ne répondent pas toujours de manière satisfaisante aux besoins des voyageurs ? Ce point mériterait une attention particulière. L'obligation de prendre sa voiture ne va pas dans le sens d'une décarbonation et de coûts moindres. Il apparaît nécessaire de revoir l'articulation entre les horaires des cars et ceux des trains. La desserte de Lyon constitue également un enjeu important pour les habitants du Jura, qu'il s'agisse de déplacements professionnels, d'études ou de santé.

La place du Jura dans l'organisation des dessertes ferroviaires régionales mérite d'être reconsidérée. Il serait souhaitable d'avoir une offre équilibrée entre les différents territoires surtout en tenant compte de leur éloignement des grands pôles urbains, et donc d'engager un travail avec tous les acteurs concernés afin d'améliorer la régularité, la fréquence.

Ces difficultés de déplacement pénalisent non seulement les habitants, mais aussi les entreprises qui recrutent, les salariés et les jeunes qui poursuivent leurs études.

En conclusion, ne peut-on garantir au Jura de la mobilité sans que le lieu de résidence constitue un handicap pour accéder aux autres territoires de la Région et aux métropoles voisines ?

Nadhem Ben Rahma, au nom du CRAJEP

Madame la présidente, chers collègues

Le CRAJEP réaffirme le droit des jeunes à prendre part au débat démocratique, à exprimer leurs revendications et à manifester pacifiquement.

Si le CRAJEP n'a pas vocation à se prononcer sur l'ensemble des questions relevant directement de l'éducation formelle, nous ne pouvons ignorer ce qui s'exprime aujourd'hui à travers les mobilisations de la jeunesse.

Chaque jour, au sein de nos associations et de nos structures d'éducation populaire, nous accompagnons des jeunes aux parcours divers : jeunes scolarisé·es ou non, issu·es de milieux urbains ou ruraux. Malgré cette diversité, un même constat revient régulièrement : une profonde colère, mêlée d'inquiétude et de désillusion face à l'avenir.

Ces jeunes nous parlent de leurs difficultés quotidiennes, de leurs aspirations contrariées et de leurs revendications légitimes. Au-delà des seules questions liées à la scolarité, elles et ils expriment leurs préoccupations face à la précarité grandissante, à l'accès toujours plus difficile au logement, à l'affaiblissement des services publics ou encore à l'urgence climatique, mais aussi leur sentiment de ne pas toujours être entendus.

Depuis plusieurs semaines, ces mobilisations se poursuivent, s'élargissent et rencontrent d'autres préoccupations sociales. Elles témoignent d'un malaise qui dépasse largement les murs des établissements scolaires et qui mérite d'être entendu comme tel.

Nous parlons régulièrement, y compris au sein de notre CESER, de la nécessité de développer l'engagement des jeunes, de favoriser leur participation citoyenne et de renforcer leur confiance envers les institutions.

Mais à quoi bon encourager les jeunes à devenir des citoyens actifs, si nous ne sommes pas capables d'accepter leur parole lorsqu'elle prend la forme d'une contestation ?

Je crois que notre assemblée, en tant qu'expression de la société civile organisée, doit être particulièrement attentive à cette question.

Les difficultés rencontrées ces derniers jours dans le dialogue entre les pouvoirs publics et les organisations représentatives de la jeunesse nous rappellent également qu'il ne suffit pas d'ouvrir des espaces de discussion. Encore faut-il que ces espaces permettent une véritable écoute, une reconnaissance des interlocuteurs et la construction de réponses concrètes.

Reconnaître la citoyenneté des jeunes suppose également de leur faire une place réelle dans les instances de concertation et de décision, au-delà d'une consultation ponctuelle ou d'une présence symbolique. Nous appelons à renforcer leur représentation, dans la diversité de leurs parcours et de leurs territoires, et à leur donner les moyens de contribuer à la construction des politiques publiques qui les concernent, dès la définition des priorités et jusqu'à leur évaluation. Et c'est d'ailleurs tout l'enjeu et l'intérêt de la démarche de Dialogue Structuré Jeunesse, portée conjointement par le CRAJEP, la Région, l'État et Info Jeunes BFC, pour laquelle nous veillerons à obtenir des retours et résultats concrets.

Parce que derrière ces mobilisations, il y a une jeunesse qui nous parle de ses difficultés, mais aussi de la société dans laquelle elle souhaite vivre. Et plutôt que de chercher uniquement à contenir sa colère, nous devrions nous interroger sur ce qui la nourrit.

Le CRAJEP Bourgogne-Franche-Comté appelle les pouvoirs publics à garantir les libertés fondamentales, à défendre le droit des jeunes à s'exprimer et à manifester pacifiquement, et surtout à apporter des réponses politiques et sociales à leurs préoccupations, plutôt que de privilégier une lecture uniquement sécuritaire.

Écouter la jeunesse, ce n'est pas seulement lui donner la parole lorsqu'on l'invite à s'exprimer. C'est aussi accepter de l'entendre lorsqu'elle nous interpelle, nous dérange ou nous conteste.

Je vous remercie.

Guy Zima, au nom de la CGT

Au regard de l'actualité récente et des réactions qu'elle provoque, la CGT pense qu'il est particulièrement indécent, alors que le delta entre le seuil de pauvreté et le salaire minimal n'a jamais été aussi faible en France, que certains, auxquels s'ajoutent souvent ceux qui fustigent un "assistanat intolérable", ne voient pas que si le salaire ne permet simplement pas de vivre décemment, c'est un autre débat qui devra et finira par s'instaurer et une autre société qui sera à construire.
Le salaire BRUT est une chance pour notre société et en constitue un fondement inaliénable.

Louis Bichebois-Delhief, au nom de la FAGE

Madame la Présidente,
Je n'avais pas prévu de prendre la parole mais des événements survenus ce matin dans plusieurs établissements, pour le moment en dehors de la région m'y obligent.
S'engager pour ses convictions ne doit jamais exposer un jeune à des conséquences sur sa scolarité.
Les lycéennes et lycéens qui se mobilisent expriment des préoccupations légitimes : leurs conditions d'études, les moyens alloués à l'Éducation nationale, leur avenir. Leur mobilisation est le signe d'une jeunesse qui refuse la résignation et revendique sa place dans le débat démocratique.
Elle doit être écoutée.
Or, des organisations syndicales signalent des pratiques inquiétantes dans certains établissements : absences non justifiées d'office, listes nominatives des élèves mobilisés, ouverture de procédures disciplinaires.
Si des faits similaires devaient survenir dans notre académie, ils seraient inadmissibles.
Aucun élève ne doit être pénalisé dans son parcours pour avoir participé à une mobilisation. Bulletins scolaires, dossiers d'orientation, procédures d'admission dans l'enseignement supérieur ne sauraient servir d'outils de sanction contre un engagement citoyen.
La seule participation à un mouvement lycéen ne peut justifier aucune sanction.
L'exercice d'une liberté démocratique doit être clairement distingué d'éventuels comportements individuels fautifs, qui relèvent, eux, d'un examen au cas par cas. L'école de la République a pour mission non seulement de transmettre des savoirs, mais aussi de former des citoyens libres, éclairés et capables de s'engager.
Comment développer l'esprit critique et l'apprentissage de la démocratie si exprimer ses convictions expose à des sanctions ?
Le dialogue et le discernement doivent primer sur l'intimidation.
Je vous remercie